

CR RÉUNION DE TRAVAUX

MERCREDI 15 OCTOBRE 2025
CHEMIN DE LA ROUBINE

Rappel du contexte

Le Chemin de la Roubine est une voie à double sens dotée d'un trottoir côté Est uniquement sur la portion reliant la Place du Marché à l'Allée de la Régale. Ce trottoir n'est pas aux normes PMR. Sur le reste de son tracé, cet axe est dépourvu de cheminement permettant aux modes doux de circuler en sécurité.

Cette voie dessert notamment :

- > L'école maternelle Marcel Pagnol,
- > L'école élémentaire Simone Veil,
- > La salle de sport « Essentiel Training »
- > Les différentes propriétés riveraines dont les lotissements de la Roubine 1 et 2 et la résidence Les Fauvettes

Rappel du contexte

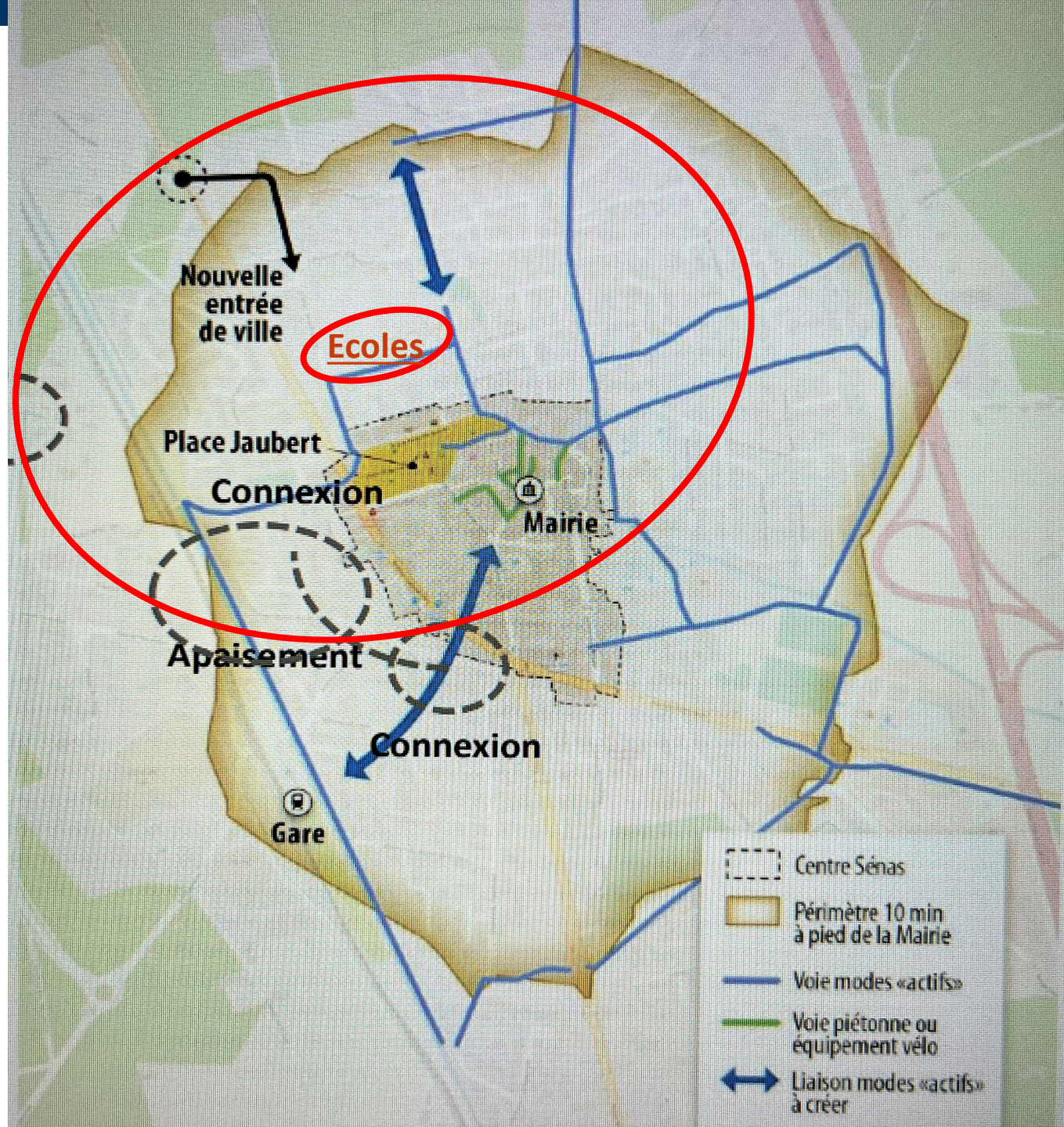
L'implantation des nouvelles écoles Simone Veil et Marcel Pagnol ont permis de revoir la répartition géographique des enfants au sein de chaque établissement de la commune.

Ainsi près de 70% des enfants scolarisés dans ces 2 écoles habitent à moins de 500m de leur école.

Cependant, le trottoir permettant d'accéder à ce site depuis la place du marché est occupé par des poteaux électriques et autres panneaux de signalisation, rendant peu aisée la circulation des piétons.

> Ainsi, il est nécessaire de créer un cheminement sécurisé.

Ecoles :
70% des
enfants
habitent
à moins
de 500m



Rappel du contexte

Le chemin de la Roubine est bordé par un fossé « le Trou du Jardin », busé en partie, dont la fonction est double :

➤ Ouvrage d'irrigation, car c'est une branche du réseau du Béal du Moulin.

➤ Exutoire pluvial :

Lors des épisodes pluvieux de forte intensité, ce réseau hydraulique du chemin de la Roubine, exutoire principal du centre-ville, n'est pas suffisamment dimensionné.

➤ Le recalibrage de ce réseau permettra d'améliorer fortement l'évacuation des eaux de ruissellement. Cela a été étudié dans le cadre du Schéma Directeur du Pluvial.

Ruissellement des Eaux pluviales

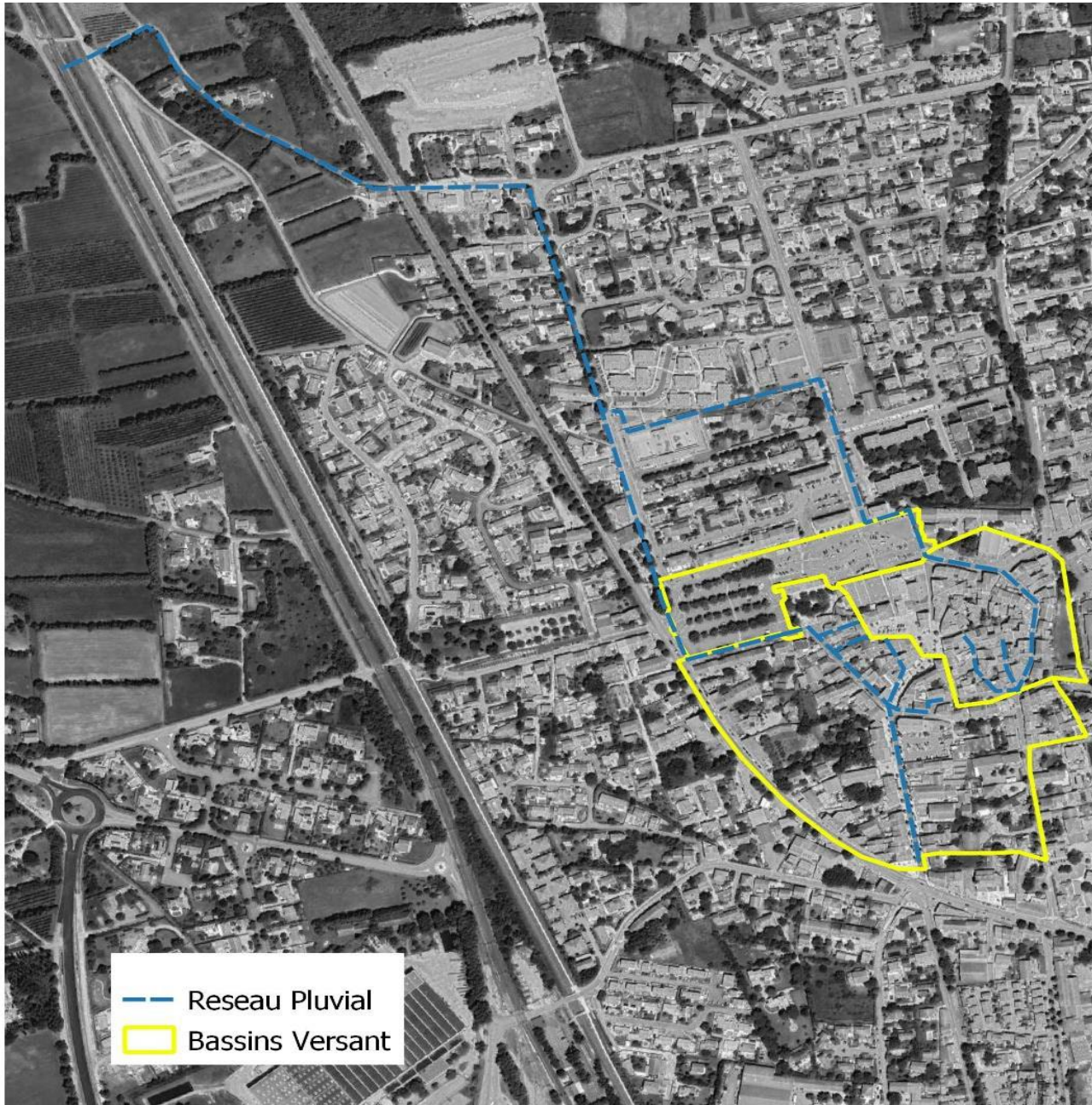
La commune de Sénas présente une pente gravitaire générale orientée du sud vers le nord. Sur le chemin de la Roubine, on constate un manque d'avaloirs ainsi qu'une absence de réseau pluvial structuré, ce qui complique l'évacuation des eaux de pluie. Par ailleurs, le chemin lui-même ne dispose d'aucune pente significative, aggravant les phénomènes de stagnation. Actuellement, l'évacuation des eaux pluviales se fait de manière ponctuelle, via le trou du Jardin, avant d'être dirigée sous la RN7 par un siphon vers le canal des Alpines. Il est à noter que près de 50 % des eaux pluviales de la commune transitent par ce chemin, ce qui en fait un point névralgique du réseau de gestion des eaux.

Chemin de la roubine
fréquemment inondé

Zone
fréquemment
inondée

Schéma d'évacuation des Eaux Pluviales

Schéma d'évacuation des eaux pluviales

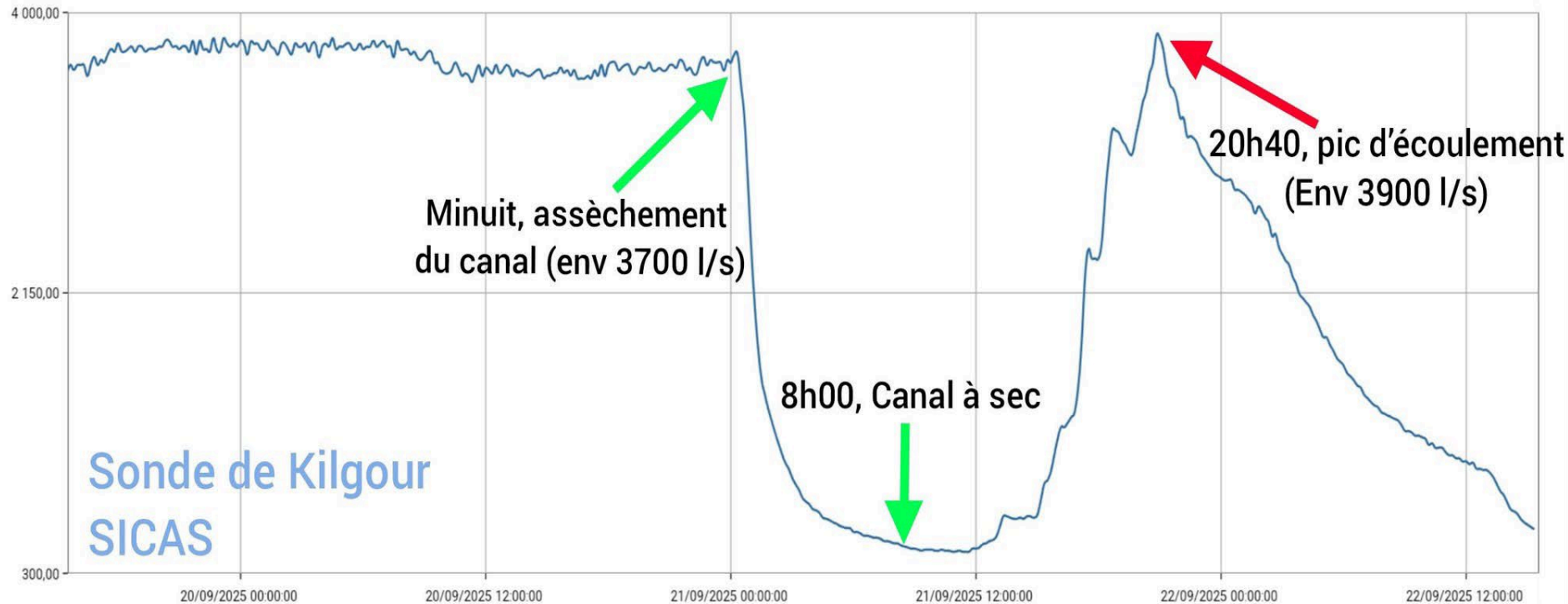


Evacuation des eaux du Canal à Orgon

Le **canal des Alpines** est directement évacué en Durance mis **lors des épisodes pluvieux intenses**, ce qui en fait **un maillon essentiel du dispositif d'évacuation des eaux pluviales** sur le secteur.



Mise en décharge du Canal le 21 Septembre



Rappel du contexte

Les **lotissements de la Roubine 1 et 2** sont dotés chacun d'un bassin de rétention dont la dimension est sous dimensionnée compte tenu de l'intensité actuelle des épisodes.

Les **écoles Simone Veil et Marcel Pagnol** disposent de leur propre réseau hydraulique disposé sous les cours des écoles. La **Maison de Santé** et la **Résidence Les Fauvettes** possèdent un exutoire pluvial commun.

⇒ Le recalibrage de ces différents bassins permettra d'améliorer fortement le stockage et l'infiltration des eaux de ruissellement.

Cela a été étudié dans le cadre du Schéma Directeur du Pluvial





Bassin de rétention des Eaux Pluviales



Bassin de rétention des Eaux Pluviales



Bassin de rétention des Eaux Pluviales

**Stop
aux
Incivilités :**

**Toutes
infractions
feront
l'objet d'une
amende**

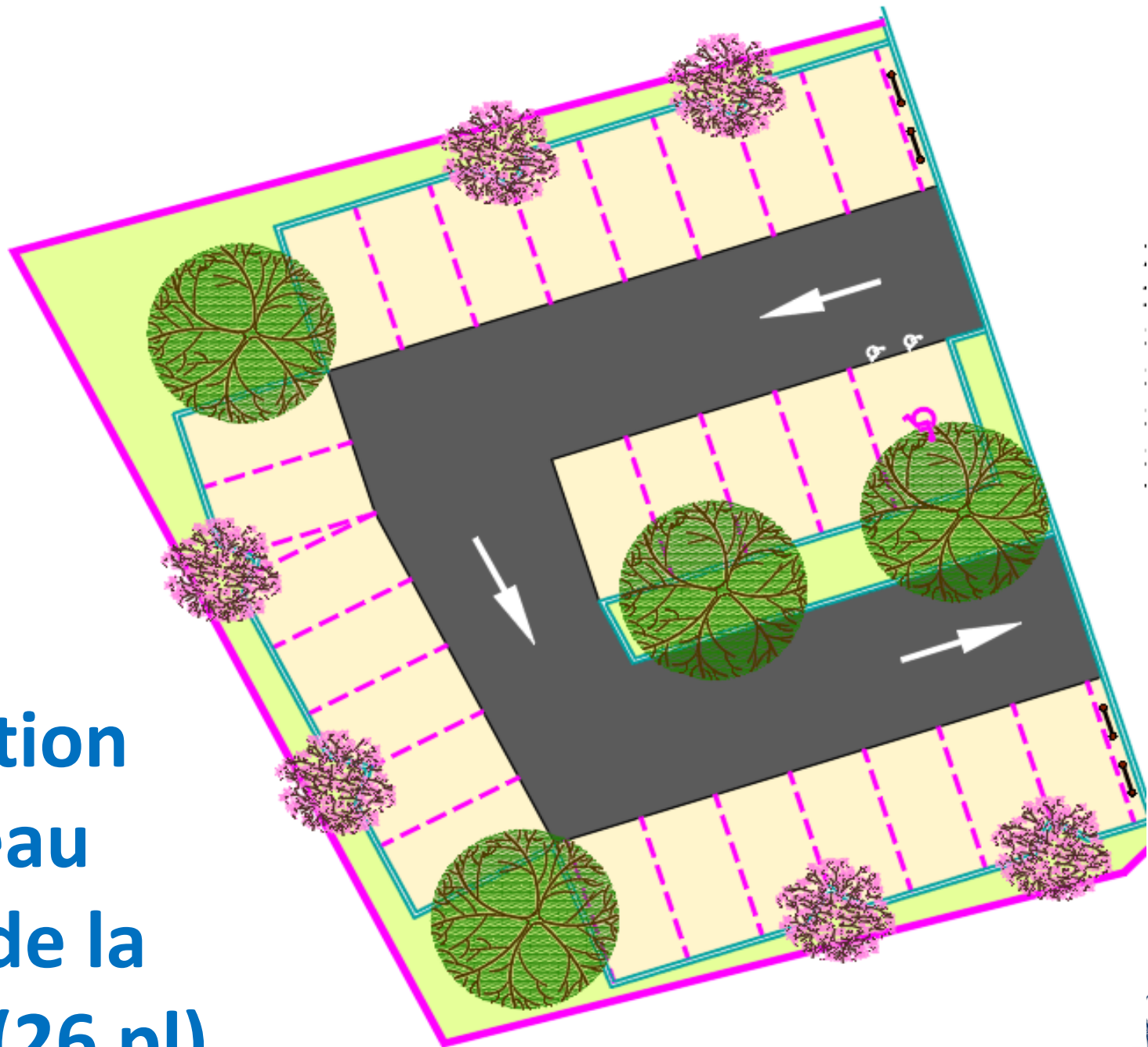


Les travaux projetés

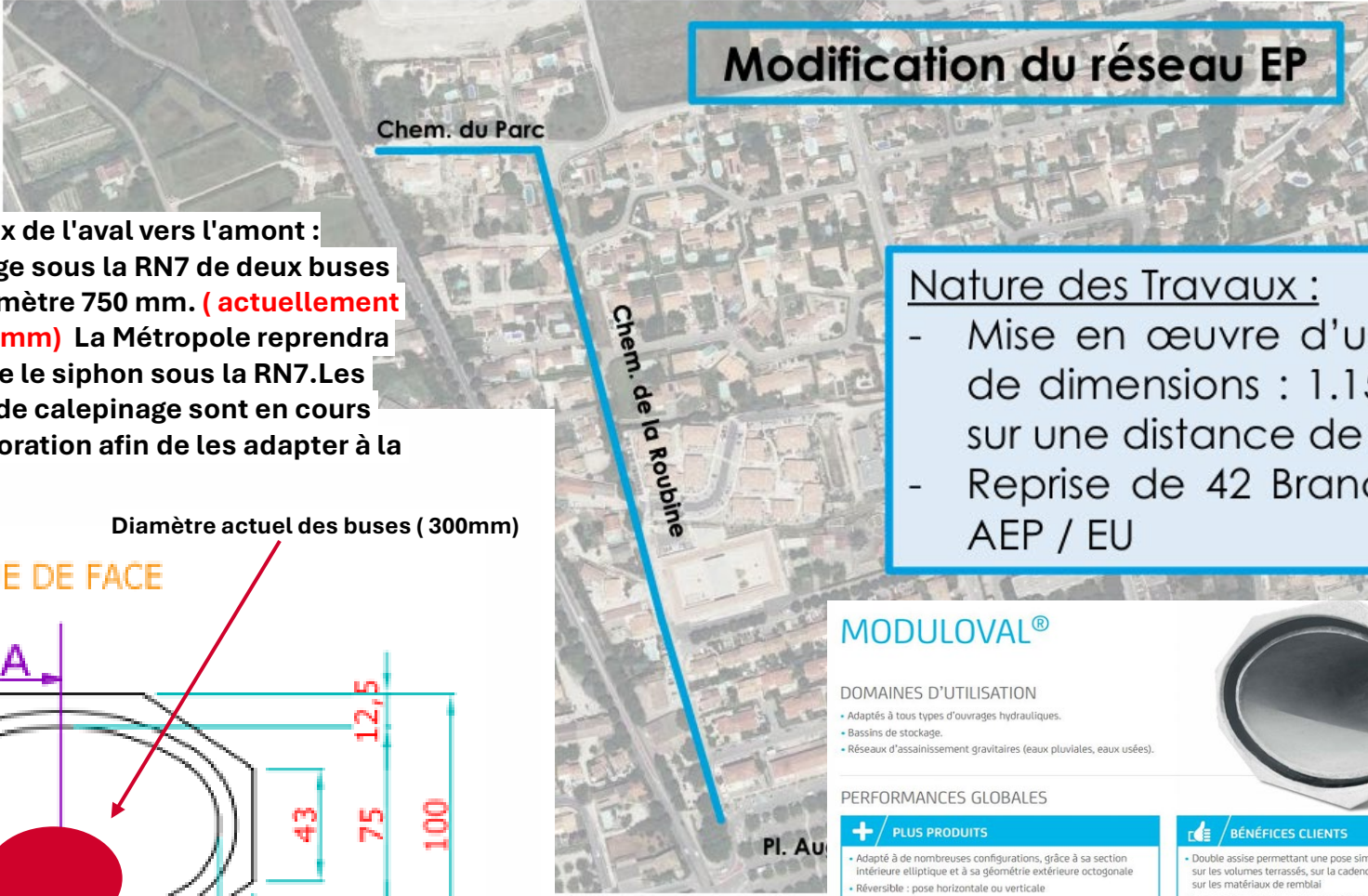
- > Création d'un parking de 26 places
- > Recalibrage des bassins de rétention
- > Busage du fossé pluvial (Présentation Métropole)
- > Enfouissement des réseaux secs (ENEDIS et télécommunications)
- > Modernisation du réseau d'éclairage public
- > Création d'une voie verte (3 m) sur le réseau pluvial
- > Création d'un trottoir depuis la place du marché jusqu'aux écoles Marcel Pagnol et Simone Veil (2 m)
- > Réfection de la chaussée (5,5 m)
- > Réalisation d'une noue végétalisée séparant la voie verte de la chaussée avec la plantation d'une trentaine d'arbres pour recréer un alignement et ombrager la Voie verte.



Implantation du nouveau parking de la Roubine (26 pl)



Modification du réseau EP



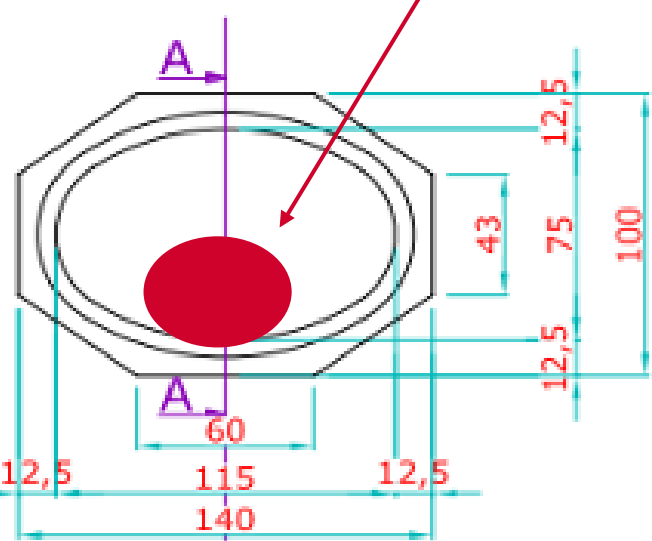
Travaux de l'aval vers l'amont :
 Passage sous la RN7 de deux buses
 de diamètre 750 mm. (**actuellement
 de 300mm**) La Métropole reprendra
 ensuite le siphon sous la RN7. Les
 plans de calepinage sont en cours
 d'élaboration afin de les adapter à la
 voirie.

Nature des Travaux :

- Mise en œuvre d'un Ovoïde de dimensions : 1.15m*0.75m sur une distance de 583 ml
- Reprise de 42 Branchements AEP / EU

Diamètre actuel des buses (300mm)

VUE DE FACE



MODULOVAL®

DOMAINES D'UTILISATION

- Adaptés à tous types d'ouvrages hydrauliques.
- Bassins de stockage.
- Réseaux d'assainissement gravitaires (eaux pluviales, eaux usées).



PERFORMANCES GLOBALES

- PLUS PRODUITS**
- Adapté à de nombreuses configurations, grâce à sa section intérieure elliptique et à sa géométrie extérieure octogonale
 - Réversible : pose horizontale ou verticale
 - Joint intégré en usine
 - Produit unique avec Avis Technique
 - Performances hydrauliques et mécaniques identiques à celles des tuyaux circulaires et supérieures aux autres ouvrages et autres types de matériaux

- BÉNÉFICES CLIENTS**
- Double assise permettant une pose simplifiée, une économie sur les volumes tassés, sur la cadence de remblaiement et sur les matériaux de remblai
 - En pose horizontale : permet une faible hauteur de recouvrement
 - En pose verticale : permet un volume de terrassement limité, un ouvrage facilement visitable
 - Qualité des produits et pérennité des ouvrages
 - Garantie d'étanchéité parfaite des assemblages



Les travaux projetés

Territoire d'Énergie des Bouches-du-Rhône (ex-SMED13) assurera la mise en discrétion des réseaux secs (réseaux électriques et de télécommunications),

Pour cela :

- > La ville de Sénas prendra en charge les travaux de génie civil (pose des fourreaux) sur les parties publiques,
- > Territoire d'Énergie 13 prendra en charge les travaux de génie civil (pose des fourreaux) sur les parties privées ainsi que le câblage des réseaux électriques

⇒ Cette opération nécessite l'établissement de conventions permettant de travailler dans le domaine privé.

4. PLANNING

Phase	Détails	Sept-2025	Oct-2025	Nov-2025	Déc-2025	Janv-2026	Fév-2026	Mars-2026	Avril-2026	Mai-2026	Jun-2026
Réunion de Lancement	Passation du projet entre la commune, le maître d'œuvre et la métropole AMP										
Commande	Réalisation des procédures administratives Réalisation de la DT (Déclaration Travaux) Réalisation de la DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux)										
Période de préparation	Réalisation des Sondages Études complémentaires (plan de calepinage) Commande des matériaux										
Installation de chantier	Mise en place de la signalisation et du matériel Réception des livraisons										
Phase Travaux	Pose des réseaux										

Les travaux débuteront en janvier 2026 pour une durée de 6 mois. La circulation sera fermée sur le chemin des Launes de 8h à 17h, avec une réouverture chaque soir et les week-ends. Une ouverture provisoire sera réalisée directement sur la Nationale 7 afin de fluidifier le trafic durant la période de chantier. Sur le chemin de la Roubine, les travaux se dérouleront en demi-chaussée avec une circulation alternée.



Pendant cette phase de travaux, il est important de saisir l'opportunité pour effectuer les demandes de raccordement aux réseaux, notamment en cas de division de terrain ou de forage. En effet, aucun arrêté d'ouverture de voirie ne pourra être délivré pendant les cinq années suivant la fin des travaux.

La coupure liée à la déconnexion de l'ancien réseau d'eau potable et d'assainissement sera minimale, d'une durée maximale d'une heure. Les riverains concernés seront prévenus en amont par les services de la Métropole.



QUESTIONS DU PUBLIC

L'exutoire à la sortie des lotissements Roubine 1 et 2 sera-t-il le même ?

Réponse : Oui, l'exutoire restera identique.

Cependant, nous allons de procéder au **recalibrage et au redimensionnement des bassins de rétention** des deux lotissements afin de garantir leur efficacité hydraulique.

La surverse des bassins pourra-t-elle être prise en charge par les nouveaux ouvrages ?

Réponse : Oui, le **réseau sera redimensionné** pour absorber ces débits de surverse.

Ma maison est située en point bas du chemin elle sera toujours inondée !

Réponse : Dans ce cas, des **solutions individuelles complémentaires** sont fortement recommandées :

- Installer un **puisard** pour faciliter l'infiltration ;
- **Vider temporairement la piscine** en cas d'alerte pour créer une capacité de rétention supplémentaire;
- **S'équiper d'une pompe de relevage** pour évacuer l'eau vers le réseau pluvial communal ;
- L'installation d'un **clapet anti-retour** peut également être envisagée, mais **son entretien reste à la charge du propriétaire.**

Par ailleurs, il est impératif que certains administrés **déconnectent leurs eaux pluviales du réseau d'assainissement**. Ces apports d'eaux claires saturent le réseau, qui n'est pas dimensionné pour cela, provoquant ainsi des débordements.

De quel côté sera implanté le trottoir ?

Réponse :

- **À droite** du chemin jusqu'aux écoles,
- Puis à **gauche** au-delà de ce point, selon les contraintes d'aménagement.

Que se passera-t-il en cas d'alerte météo (vigilance orange) ?

Réponse : En cas d'**alerte orange**, la **route sera fermée à la circulation**.

Cette mesure vise à **éviter les gerbes d'eau causées par des véhicules en excès de vitesse**, qui aggravent les inondations dans les propriétés riveraines.

Quelle est la durée totale des travaux ?

Réponse :

- **6 mois** pour les travaux de réseaux humides (eaux pluviales, assainissement, etc.),
- suivis de 4 à **6 mois de travaux de voirie**,
soit une **durée totale maximale estimée à 1 an.**

6. CONTACTS

Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE Direction Exploitation Nord



04 90 44 72 02



Adresse :

Métropole Aix-Marseille-Provence
BP 48014
13567 Marseille Cedex 02



ster.zonenord@ampmetropole.fr

